

## Au Maroc, lourdes peines pour les manifestants du Rif

Au terme de huit mois de procès, les manifestants de 2016-2017 dans le nord du pays ont été condamnés à des peines allant jusqu'à vingt ans de prison.

Par Charlotte Bozonnet (avec Ghalia Kadiri)

Publié le 27 juin 2018 à 04h52, modifié le 28 juin 2018 à 18h06 · Lecture 3 min.



Nasser Zefzafi, figure emblématique du mouvement « hirak » (« mouvance »), lors d'une manifestation à Al-Hoceima (Maroc), en mai 2017. YOUSSEF BOUDLAL / REUTERS

Vingt ans de prison. C'est la peine à laquelle ont été condamnés quatre des jeunes Rifains considérés comme les meneurs du Hirak (« mouvance »), ce mouvement de contestation sociale qui avait agité le nord du Maroc en 2016-2017. Le verdict, rendu dans la nuit du mardi 26 au mercredi 27 juin par la chambre criminelle de la cour d'appel de Casablanca, est d'une grande sévérité pour une partie des cinquante-trois accusés, dont Nasser Zefzafi, 40 ans, devenu la figure emblématique de ce mouvement.

Accusés de « *complot visant à porter atteinte à la sécurité de l'Etat* », les quatre hommes encouraient jusqu'à la peine de mort. Trois autres accusés ont été condamnés à quinze ans de réclusion, sept d'entre eux à dix ans et dix à cinq ans. Le reste des peines varie entre deux et trois ans de prison. La cour ne s'est pas encore prononcée sur le cas du journaliste Hamid El-Mahdaoui qui encourt jusqu'à cinq ans de prison pour « *non-révélation d'attentat contre la sûreté de l'Etat* » – le verdict devrait être connu le 28 juin.

**Lire aussi** | [Au Maroc, l'interminable procès de la révolte du Rif](#)

Selon un journaliste de l'Agence France-press (AFP) présent dans la salle d'audience, des proches des accusés, sous le choc à l'énoncé du verdict, ont poussé des cris de détresse. « *Ce sont des peines très lourdes. L'Etat a échoué dans ce test de respect des droits humains et des libertés essentielles, tout comme l'indépendance de la justice* », a déclaré l'un des avocats de la défense, Souad Brahma, citée par l'AFP. « *Les peines sont très légères par rapport à ce que prévoit la loi et à la façon dont ils se sont comportés devant le juge* », a commenté pour sa part Mohamed Karout, l'un des avocats des parties civiles qui représentait l'Etat et ses agents.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Tous les accusés ont été emprisonnés et poursuivis pour leur participation au mouvement du Hirak, qui avait débuté après le 28 octobre 2016 dans la région du Rif. Ce jour-là, un jeune vendeur de poisson, Mohcine Fikri, de la ville côtière d'Al-Hoceima, avait été tué dans des conditions terribles : broyé par une benne à ordures au moment où il tentait d'empêcher la police de détruire sa marchandise, pêchée illégalement et tout juste saisie par des agents locaux. Dans cette région enclavée, rongée par le chômage, les circonstances de ce décès avaient déclenché un vaste mouvement populaire exigeant la justice mais aussi des projets de développement, du travail, la fin de l'arbitraire.

## Des tentatives de manifestations réprimées

Pendant près d'un an, les manifestations s'étaient succédé, mêlant des habitants de tous horizons, jeunes, hommes, femmes et enfants, confrontés aux mêmes difficultés de vie, jusqu'à ce que, au printemps 2017, les autorités décident de mettre un terme au mouvement, arrêtant des centaines de personnes, faisant taire la contestation en déployant des milliers de policiers et militaires dans la zone. *Le Monde*, qui s'était rendu pour la troisième fois à Al-Hoceima en août 2017, avait découvert une ville vivant sous une chape de plomb.

Si une partie des jeunes interpellés à cette époque ont été jugés à Al-Hoceima, ceux que les autorités considéraient comme les meneurs, ont été transférés à Casablanca et poursuivis pour de lourdes charges. Ces dernières semaines, une grande partie des accusés avaient décidé de boycotter le procès, dénonçant une justice inique.

**Lire aussi** | [Au Maroc, la colère étouffée des insurgés du Rif](#)

A l'annonce du verdict, dans la nuit de mardi à mercredi, plusieurs tentatives de manifestations ont été réprimées par la police à Al-Hoceima et à Imzouren, selon des sources locales. Sur les réseaux sociaux, beaucoup ne cachaient pas leur colère ou leur amertume face à un verdict d'une telle sévérité, et au moment où le pays est confronté à des revendications sociales grandissantes.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ



« 360 ans de prison [les peines cumulées] au Maroc pour des jeunes qui ont demandé un hôpital et une université », résumait un tweet. « Quel ascenseur émotionnel en un jour : hier la fierté et la joie collective d'être marocains [en référence à la Coupe du monde], et ce soir le dégoût, l'inquiétude pour le pays et la résignation, après les jugements sévères des détenus du Rif. Cette nuit sera tristement mémorable », commentait le journaliste politique Abdellah Tourabi.

Le président de l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH), Ahmed El-Haij, a pour sa part dénoncé un verdict sous influence de « l'exécutif » : « Au Maroc, nous n'avons pas de magistrature indépendante qui applique la loi et strictement la loi. Ces militants ont été arrêtés alors qu'ils menaient des protestations purement pacifiques pour demander à l'Etat une plus grande justice économique et sociale. Or ils ont été jugés pour des actes aberrants qui ne correspondent pas à la réalité, sous prétexte qu'ils auraient menacé l'intégralité territoriale du royaume. Ce verdict vise à donner une leçon à tout le peuple. Nous sommes revenus aux années de plomb. »

**Charlotte Bozonnet** (avec Ghalia Kadiri)

---

## Le Monde Ateliers

Découvrir

### Cours du soir

Elections américaines 2024 avec Alain Frachon et Gilles Paris

### Atelier d'écriture

Quinze heures de formation avec Marie Darrieussecq

### Cours en ligne

De Socrate à Descartes, comment aborder la philosophie ?

[Voir plus](#)